

Chapitre I

LES BASES SOCIALES DE LA COOPÉRATION

[MCours.com](https://www.MCours.com)

Les objectifs de cette recherche seront exposés dans ce premier chapitre. Nous ferons d'abord un bilan historiographique de l'histoire de la coopération en vue de dégager certains aspects de la vie coopérative qu'il serait intéressant d'approfondir.

À partir de cela, nous expliquerons l'intérêt d'une recherche sur les bases sociales d'une coopérative et sur l'influence que celle-ci peut avoir sur les habitants de la localité et parfois même, de la région. Suivra une présentation du cas à l'étude, soit celui de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Pour terminer, nous exposerons les sources qui seront utilisées.

Rappel historiographique : histoire de la coopération

A priori, il est essentiel de définir ce qu'est la coopération. Elle est généralement définie comme l'action de se regrouper afin de travailler dans un but d'intérêts communs suivant le principe de l'égalité des responsabilités et des profits². Le mouvement coopératif a fait son apparition dans certains pays d'Europe et pris racine au cours de la Révolution industrielle. Le meilleur exemple est celui des pionniers de Rochdale au milieu du XIX^e siècle³. La pensée socialiste de Robert Owen⁴ a inspiré ces premiers coopérateurs des faubourgs industriels anglais qui tentèrent d'agir parmi le monde ouvrier. On imagine alors une société de consommation qui serait fondée sur une aide mutuelle avec des mécanismes

² Hans-H. Münkner, *Principes coopératifs et droit coopératif*, Bonn, Éditions Friedrich-Ebert-Stiftung, 1986, p. 13.

³ André Gueslin, *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Économica, 1987, p. 27.

⁴ Robert Owen, théoricien socialiste britannique, a fondé des coopératives de production au sein desquelles, il y avait des coopératives de consommation pour les travailleurs de l'entreprise. Ses idées ont grandement influencé le mouvement chartiste (mouvement réformiste d'émancipation ouvrière).

bien établis : la ristourne, un membre est égal à une voix, la liberté d'adhésion, etc. Tous ces principes de la coopération vont demeurer, et ce jusqu'à nos jours.

Plusieurs autres penseurs et modèles ont également influencé la naissance de la coopération en Europe. Sans tous les nommer et expliquer leur façon de voir les coopératives naissantes, il faut savoir que les influences furent multiples et diversifiées provenant autant de Charles Fourier que de Claude Henri de Rouvroy de Saint-Simon, de Philippe Buchez, de Pierre Joseph Proudhon, etc.⁵ Aussi l'épanouissement de la coopération en milieu urbain à partir de 1865 prendra-t-il différentes formes : la coopération solidariste (principes de Rochdale), socialiste, d'inspiration chrétienne et patronale. L'enracinement coopératif s'intensifie entre 1880 et 1913. Les coopératives de production en viennent à recevoir l'aide de l'État et le relatif échec de certaines expériences de coopération concerne essentiellement le crédit.

Ce mouvement d'envergure a donné naissance à l'économie sociale agricole. Dans ce domaine, une série d'organismes économiques et surtout sociaux se sont basés sur les principes qui suivent : développer l'idée de complémentarité des individus, favoriser une spécialité agricole, se fonder sur les solidarités traditionnelles des élites, et utiliser l'association comme un outil. On vise à créer une unité d'action malgré la diversité de l'économie agricole.

C'est justement en milieu rural que le mouvement coopératif fait ses débuts en territoire québécois à la fin du XVIII^e siècle. En effet, la Société d'agriculture de Québec est fondée en 1789. Elle est l'ancêtre des organismes à vocation agricole qui se

⁵ André Gueslin, *op.cit.*, p. 340. Fourier vécut de 1772 à 1837, Saint-Simon de 1760 à 1825, Buchez de 1796 à 1865 et Proudhon de 1809 à 1865. Ils sont tous de nationalité française.

développèrent pendant le XIX^e siècle. Ce sont des idées de démocratie et d'égalité qui vont faire leur apparition pour donner un élan au mouvement coopératif dans les campagnes québécoises. De même qu'en Europe, les paroisses ouvrières de la province, surtout celles de Montréal et de Québec, vont aussi assister à la multiplication des sociétés de secours au milieu du XIX^e siècle, comme par exemple, les mutuelles-incendie.

L'Église et l'État apportèrent leur soutien à ces sociétés : l'État par l'établissement de lois, et l'Église en s'en faisant le principal promoteur. Faisant ressortir l'aide gouvernementale, Yvan Rousseau a divisé l'essor du mouvement en plusieurs périodes. Entre 1900 et 1945, s'effectue une certaine reconquête économique par des mesures étatiques plus structurantes qu'auparavant : «...l'État québécois redéfinit, précise et circonscrit le cadre juridique et le champ d'activité des coopératives »⁶. Une première vague d'implantations a lieu entre 1900 et 1930. Elle se caractérise par le rythme élevé des fondations, les établissements demeurant cependant vulnérables. Le clergé et les notables paroissiaux jouent alors un rôle prépondérant. Une autre vague se manifeste entre 1930 et 1945 et se caractérise par le renforcement des fédérations de coopératives locales⁷ afin de soutenir ce véritable réseau qui est en train de naître. En effet, on assiste à une fusion des établissements d'un même secteur d'activités sauf pour le cas des caisses.

Plusieurs domaines économiques ont bénéficié de ces vagues de coopération, dont celui des pêcheries. Cette activité économique se concentre dans la partie est du Québec : le

⁶ Yvan Rousseau, « Une assise économique – Essor et déclin d'une formule d'organisation économique : la coopération et la mutualité paroissiales », dans Serge Courville et Normand Séguin, directeurs, *Atlas historique du Québec, La paroisse*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, Le fonds Gérard-Dion, 2001, p. 200.

⁷ Niveau plus élevé du mouvement regroupant les coopératives d'un domaine en particulier. Par exemple, la Fédération agricole regroupe et gère les coopératives locales agricoles désirant faire partie de cet ensemble. Il en est de même pour les coopératives de pêcheurs.

Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et surtout la Gaspésie. Tout près, la péninsule acadienne, en particulier le nord du Nouveau-Brunswick, se retrouve dans une situation à toutes fins pratiques similaire selon l'auteur Nicolas Landry. En effet, la description qu'il fait de la vie des pêcheurs dans ses ouvrages *Éléments d'histoire des pêches–La péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick 1890-1950*⁸ et *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*⁹ rappelle fortement celle de leurs semblables gaspésiens. Il est important de le mentionner puisque, comme nous le verrons plus loin, la coopérative de Carleton aura comme membres bon nombre de Néo-brunswickois.

C'est en parallèle avec l'apparition du mouvement coopératif dans d'autres domaines d'activités économiques que se développa ainsi la coopération chez les pêcheurs.

Intérêt d'une recherche sur les bases sociales d'une coopérative

Les bases sociales de la coopération au Québec ont été abordées par quelques historiens. C'est le cas d'Yvan Rousseau et de Roger Levasseur dans l'ouvrage *Du comptoir au réseau financier*, portant sur les caisses populaires¹⁰. Ils y ont notamment étudié l'appartenance socioprofessionnelle des membres ou des individus présents à la direction des caisses. Cet aspect a aussi été abordé dans certaines études de cas : par

⁸ Nicolas Landry, *Éléments d'histoire des pêches – La péninsule acadienne du Nouveau-Brunswick 1890-1950*, Sillery, Septentrion, 2005, 308 p.

⁹ *Idem*, *Les pêches dans la péninsule acadienne 1850-1900*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1994, 192 p.

¹⁰ Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier*, Montréal, Éditions du Boréal, 1995, p. 388.

exemple, Claude Beauchamp en a fait état dans *Agropur*¹¹. Quelques généralités peuvent être dégagées : les fondateurs de ces coopératives sont majoritairement des gens de métier (cultivateurs pour les caisses et pour *Agropur*); un rôle de premier plan (au niveau administratif) est réservé aux élites locales et le clergé figure parmi les principaux artisans du mouvement surtout au début. Cependant, cela reste encore peu et les bases sociales d'une coopérative et son rayonnement pourraient être le sujet d'une étude de cas. C'est ce que nous nous proposons de faire.

Nous avons choisi de travailler sur un type de coopérative qui fonde ses activités sur la pratique d'un métier en particulier. Pour que se forme une coopérative fondée sur l'exercice d'un métier, ce dernier doit être très répandu dans un même secteur ou région (autre qu'en milieu urbain). L'exploitation d'une ressource particulière peut mener à une telle situation. C'est le cas des agriculteurs dans un milieu où les terres sont fertiles comme par exemple les régions des basses terres du Saint-Laurent, ou encore des pêcheurs là où l'eau et ses ressources occupent une place prépondérante.

Les ressources halieutiques comme agricoles étant exploitées sur une base saisonnière, on peut se demander si les membres de coopératives agricoles ou de pêcheurs pratiquent une autre occupation afin d'avoir un revenu d'appoint. Celle-ci pourrait être reliée soit à l'exploitation d'une autre ressource naturelle ou à un métier d'un autre domaine de la vie économique. Ainsi, les membres d'une coopérative exploitant une ressource comme le poisson, peuvent, pendant la période d'inactivité, exploiter le bois ou la terre en plus de la pêche. Dans le cas qui nous concerne, c'est-à-dire la pêche au saumon, il faut comprendre

¹¹ Claude Beauchamp, *Agropur*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1988, p. 289.

que celle-ci ne dure qu'une partie de la belle saison, en l'occurrence quelques semaines de la mi-mai à la fin juin environ. En effet, cette période correspond à celle où le saumon migre vers les rivières afin de s'y reproduire. Les pêcheurs de saumon avaient alors du temps pour se livrer à d'autres activités économiques se pratiquant aussi l'été. En alternance souvent avec l'activité motrice, quelques autres activités peuvent être sporadiquement pratiquées au cours de l'année. Dans ce cas, serait-ce la pêche qui devient en fait l'activité complémentaire à une autre ? C'est là un point que nous entendons éclaircir.

Par ailleurs, les membres d'une coopérative doivent s'acquitter d'un montant d'argent au moment de leur adhésion. Les individus plus âgés possèdent plus souvent que les jeunes leurs moyens de production. Comment se présenteront ces différents groupes d'âge au sein de la coopérative de Carleton ? Si la coopérative fonctionne bien, on peut croire que les membres satisfaits de son rendement y resteront le plus longtemps possible. Étant donné sa longue histoire, la coopérative de Carleton a-t-elle fait de son membership des membres fidèles ? A-t-elle su se renouveler aussi par l'admission de nouveaux membres plus jeunes ? Le bon fonctionnement peut-il faire en sorte que des familles presque entières se joignent au mouvement ? Si oui, on peut supposer que les pratiques coopératives sont un aspect de la vie des membres qui peut facilement se transmettre à leurs enfants. La coopération s'est-elle transmise de générations en générations ? Ce sont toutes des questions auxquelles nous tenterons de répondre.

Une coopérative peut posséder un rayonnement plus grand que celui exercé seulement au niveau des membres de la localité où elle a été fondée. L'établissement d'une

coopérative d'exploitation dans un milieu donné a un impact au niveau local et parfois même régional, notamment par l'adhésion de membres d'ailleurs. Dans ce cas, il est intéressant de voir comment se développe l'entreprise sur une échelle régionale. Les membres d'autres localités seront-ils acceptés dès le départ ? Jusqu'où peuvent s'étendre les actions d'une coopérative ? Cela se fait-il au détriment d'autres coopératives ?

Étude de cas : la Coopérative de Pêcheurs de Carleton

Nous aborderons ces questions à l'aide d'une étude de cas, en l'occurrence la Coopérative de Pêcheurs de Carleton. Pourquoi avoir choisi cette coopérative ? Cas à part par sa réussite là où les autres ont échoué lors de la première vague du mouvement chez les pêcheurs, elle a su se démarquer en matière de coopération. Divers auteurs s'y sont d'ailleurs intéressés¹². On l'a décrite souvent dans ses activités internes et externes, en abordant sa naissance, son organisation administrative, son fonctionnement, son exploitation, ses techniques de conservation, ses relations sur le plan provincial et surtout, les raisons de sa continuité pendant la période de crise de la fin des années 1920. Cependant, il semble y avoir une lacune en ce qui concerne les bases sociales de la coopérative ainsi que son influence régionale. En fait, la plupart des auteurs s'attardent sur

¹² Louis Bérubé, *Une victoire de l'âge de fer, le premier mouvement coopératif chez les pêcheurs de la Gaspésie*, Québec, Université Laval, Faculté des Sciences Sociales, 1949, 262 p.; Paul-Émile Bujold, *La société coopérative et l'exploitation de la pêche à Carleton*, Québec, Université Laval, 1953, 70 p.; Pierre Provost, *Contre vents et marées*, Québec, Éditeur Officiel du Québec, 1978, 218 p.

des descriptions événementielles de l'histoire de la coopérative, laissant très peu de place aux gens derrière cette organisation.

Sources utilisées

Précisons quelles sources seront utilisées. Consultés aux archives de la Coopérative des Pêcheurs de Carleton, les documents pertinents ont été reproduits à l'aide d'un appareil numérique et dépouillés à l'aide d'une base de données informatisée.

La grande partie du matériel est constituée de procès-verbaux. Ils englobent la période presque complète des activités de la coopérative, c'est-à-dire de 1923 à 1981¹³. Y sont inscrites diverses informations : élection du bureau de direction à chaque année, entrée et sortie de membres, mentions sur les discussions tenues concernant les activités économiques et sociales de la coopérative, bilans de chaque année, mentions de célébrations religieuses pour les membres défunts, etc. Les procès-verbaux permettent ainsi de voir qui agit et à quel niveau dans la coopérative.

Par ailleurs, différentes listes concernant les membres de la coopérative ainsi que des personnes en lien avec elle apporteront de nombreuses informations sur les individus concernés. Voici un aperçu de ces listes : premier conseil d'administration de la Société Coopérative des Pêcheurs de Carleton, membres et non-membres qui ont fait affaire avec la coopérative (1925-26), membres de la Société Coopérative des Pêcheurs de Saint-Joseph de Carleton (septembre 1923), membres affiliés (automne 1931), membres (3 juin 1929 et

¹³ Il faut préciser ici que les activités de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton ont cessé en 1989.

1966) ainsi que les rôles d'évaluation pour la municipalité (1941, 1947 et 1965-66-67). Nous utiliserons aussi beaucoup les *Registres de Carleton*¹⁴ et des municipalités environnantes de Bona Arsenault¹⁵ afin surtout d'établir l'âge des membres et les liens familiaux qui unissent certains d'entre eux.

Quelques autres documents apportent des informations sur certains personnages de la coopérative : des articles de journaux, plusieurs fiches biographiques sur des membres de la coopérative, de la correspondance avec le clergé et une transaction avec la Caisse populaire de Maria. De plus, les plans de mise en valeur du frigidaire (nom donné au bâtiment principal de la coopérative récemment démolé) apportent des informations diverses concernant la coopérative et ses membres ou les gens affiliés à son activité.

Pour finir, quelques rencontres ont été menées auprès de personnes connaissant la coopérative. Elles ont été effectuées dans le but de parler de leur vie et de leur occupation au sein de la coopérative ou tout simplement de leurs connaissances à ce niveau : Jean-Robert Côte, fils d'un membre fondateur, Louis Côte, et lui-même membre actif de 1970 à 1989, sa sœur Juliette Côte ainsi que Pascal Alain, historien spécialisé dans l'histoire de la Coopérative de Pêcheurs de Carleton.

¹⁴ Les registres compilés par Bona Arsenault sont des recueils comportant l'ensemble des actes de naissance, de mariage et de sépulture produits par une paroisse. Le travail fut fait pour bon nombre de villages de la Baie des Chaleurs.

¹⁵ Bona Arsenault, *Les registres de Carleton (1773-1900) et (1901-1982)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1983-1984, 1018 p.; *Idem, Les registres de Maria (1860-1960)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 405 p.; *Idem, Les registres de Nouvelle (1869-1970)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 395 p.; *Idem, Les registres de Saint-Omer incluant les actes religieux de Saint-Louis de Gonzague (1899-1984)*, CHAU-TV, Télévision de la Baie des Chaleurs, Carleton, 1984, 219 p.